

Le Biotope du Bout du Monde

Commune d'Epône (78)

Gérard BAUDOIN

Où observer ?

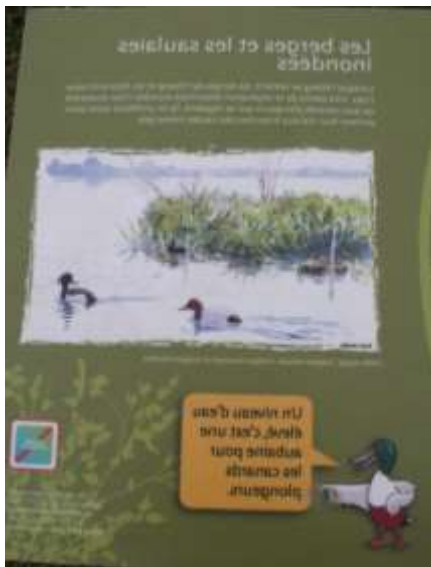


Accueil du public

De par l'intérêt écologique exceptionnel du biotope du « Bout du Monde », le **15 novembre 2013**, le Conseil Général des Yvelines a pris un **Arrêté portant interdiction d'entrer sur le site**.

Afin de sensibiliser le public et de permettre d'observer les oiseaux sans risquer de déranger, des travaux ont été réalisés.

- *Parcours pédagogique avec panneaux d'information*



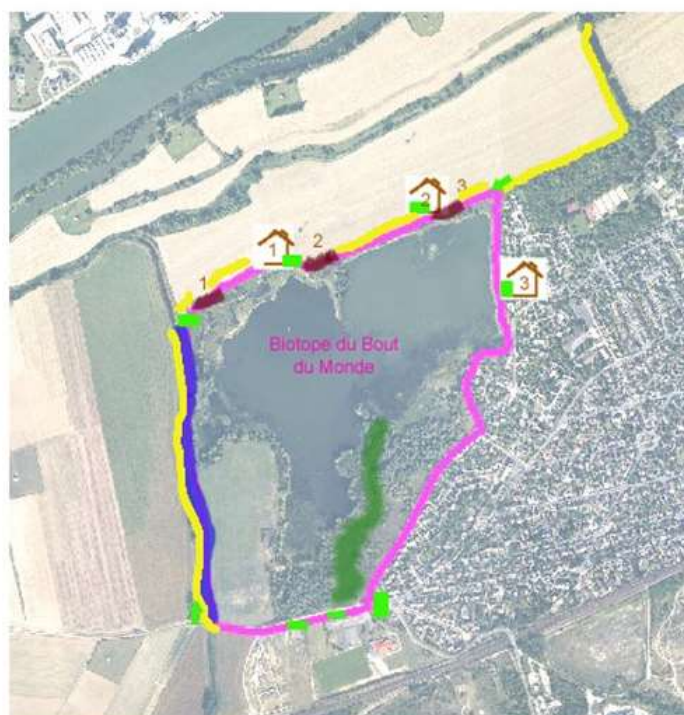
- Implantation en périphérie du site ou dans les palissades d'observation.
- Mention de l'arrêté de protection de biotope.



- 3 Observatoires ornithologiques




Les observatoires 1 et 2 ont été installés en décembre 2013

L'observatoire 3 a été installé en décembre 2016






Aménagements de la propriété départementale du Biotopie du Bout du Monde

Accueillir le public :

-  Panneau d'entrée de site et panneaux thématiques sur les oiseaux, l'histoire du site, sa flore spécifique et expliquant la gestion du Département.
-  Observatoire ornithologique
-  Chemin pédagogique de l'AEV

Protéger le milieu naturel :

-  Eviter les embacles en éliminant des arbres morts, débroussaillage sélectif. Contenir la propagation de la Renouée du Japon.
-  Rajeunissement des milieux pionniers par débroussaillage et hersage.
-  Mise en place de dispositifs anti-intrusion : clôture; remblai, fossé, plantation d'épineux.



Palissade d'observation n° 3



Type d'observatoire envisagé

- 1 observatoire côté lotissement (lisière Est).
- Objectifs : diversifier les points de vue, accueillir les scolaires, modifier la perception du site par les riverains.